

**ANNEXE A LA DELIBERATION
BILAN DE LA CONCERTATION SUR LA REVISION DU REGLEMENT
LOCAL DE PUBLICITE**

1 - PRÉAMBULE

La commune de MENNECY a prescrit la révision de son REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE par délibération en date 19 juin 2015.

Les objectifs de cette révision sont :

- protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager de la commune,
- maîtriser la densité des supports publicitaires en entrées de ville et dans les secteurs surchargés en informations publicitaires,
- améliorer l'intégration des enseignes et pré-enseignes dans le paysage urbain, notamment dans le centre-ville,
- renforcer le dynamisme des zones d'activités commerciales, artisanales et industrielles.

En vertu de l'article L103.2, une concertation publique avec les habitants, les associations locales et autres personnes concernées selon les modalités suivantes et ce, pendant toute la période d'élaboration du projet de RLP, c'est-à-dire jusqu'à son arrêt par le conseil municipal.

2- LES MODALITÉS ET L'ORGANISATION DE CONCERTATION

2.1 - Les modalités minimales définies dans la délibération prescrivant la révision du RLP

Par cette même délibération en date du 19 juin 2015, le Conseil Municipal a défini les modalités de concertation suivantes :

- affichage de la délibération pendant la durée d'études,
- informations régulières via le site internet de la ville,
- organisation d'une exposition avant l'arrêt du RLP,
- articles insérés dans le bulletin municipal « Mennecey actualités »,
- organisation d'au moins une réunion publique avec la population,
- organisation d'au moins une réunion avec les associations et acteurs économiques,
- mise à disposition d'un dossier et d'un registre pour recueillir les observations du public jusqu'à l'arrêt du projet.

2.2 - Les modalités réalisées durant la procédure

UNE INFORMATION CONTINUE
Actes et délibérations du conseil municipal : <ul style="list-style-type: none">- Affichage sur les panneaux municipaux, des délibérations prescrivant la révision du RLP et actant le débat en conseil municipal sur les orientations de ce règlement- Mention de ces actes sur le site internet de la ville, dès le 1^{er} juillet 2015 pour le premier et à compter du 21 mars 2016 pour le second.
Articles et informations diffusées dans MENNECY ACTUALITES <ul style="list-style-type: none">- Mennecey Actualités d'octobre 2015 et d'avril 2016.
Site internet <ul style="list-style-type: none">- Informations régulières

<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition de l'avancement des études et réflexions (principales évolutions réglementaires, supports de l'exposition)
<p>DES ECHANGES AVEC LA POPULATION</p>
<p>Mise à disposition du registre de concertation</p> <ul style="list-style-type: none"> - en mairie, depuis la prescription de la révision en juin 2015 jusqu'à l'arrêt du RLP en Novembre 2016.
<p>Exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> - du 5 septembre 2016 au 7 octobre 2015 (inclus) sur le contenu et les évolutions du règlement local de publicité
<p>Réunions publiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - 27 mai 2016 : sur le diagnostic, les enjeux et les orientations du RLP.
<p>Autres réunions de concertation</p> <ul style="list-style-type: none"> - 17 mai 2016 : réunion avec les associations, commerçants et acteurs économiques

Synthèse :

Ainsi, les modalités de concertation définies lors de la prescription de la procédure ont été entièrement respectées.

Cette concertation a permis une information continue du public et des « rendez-vous » majeurs ont donné la possibilité d'échanges avec la population, les acteurs économiques et publicitaires lors des étapes importantes (diagnostic et orientations, puis traduction réglementaire) à travers l'exposition et les réunions de concertation.

Cette concertation a donc permis d'informer et d'impliquer et de faire réagir toutes les personnes intéressées ou concernées sur le projet : habitants, associations, acteurs économiques, élus locaux....

Ainsi, les conditions permettant à tous publics de s'exprimer durant les études et de contribuer et enrichir les propositions ont été réunies.

3 - LA PARTICIPATION

3.1- La mobilisation

La mobilisation autour du projet de révision du règlement local de publicité se traduit par :

- une fréquentation modeste de l'exposition organisée en mairie annexe,
- la présence de public aux réunions publiques (environ une trentaine de personnes) et à la réunion avec les associations, commerçants et entrepreneurs,
- quelques demandes et avis émis par courrier, inscriptions aux registres de concertation, ou sur rendez-vous avec les élus ou services en mairie.

3.2- Les personnes qui se sont exprimées

Sur les personnes mobilisées ou intéressées, la participation et l'expression du public se traduit sous différentes formes :

- Entre 20 et 30 personnes se sont présentées aux réunions publiques,
- 2 demandes écrites (1 inscription dans cahier de concertation et 1 courrier).

4 - LE CONTENU ET LES APPORTS DE CETTE CONCERTATION

Les sujets abordés dans la concertation.

Lors des échanges avec la population, la concertation a permis, avant tout, de répondre à des interrogations du public et d'informer sur les possibilités et les outils du RLP pour assurer la qualité du cadre de vie de Mennecey.

En outre, quelques demandes et observations ont été émises dans l'objectif de préserver la qualité des paysages tout en développant des supports adaptés aux petites entreprises locales :

- demande de possibilité de développer des supports numériques pour les commerces de proximité, notamment dans le centre-ville ou les polarités commerciales de la ville,
- limitation des supports de publicités : surfaces de panneaux limités à 8 m²,
- réduction de la pollution lumineuse liée à la publicité : interdiction sur certaines parties du territoire, extinction la nuit, utilisation d'énergies renouvelables pour les éclairages,
- utilisation de supports écologiques (papier recyclé pour les affiches par exemple),
- distance à respecter entre les lieux publics et les supports de publicité pouvant afficher des messages inappropriés pour certains publics,
- respect de la réglementation et suppression des irrégularités ou panneaux illégaux.

Les apports de la concertation

En s'appuyant sur les objectifs définis pour la révision du RLP, la concertation a permis de faire évoluer les règles pour renforcer la qualité des paysages et du cadre de vie en encadrant et limitant le développement des supports sur les grands axes de voirie et aux entrées de ville.

Chaque fois que cela était compatible avec le code de l'environnement et les objectifs précités, les demandes et observations ont été prises en compte.

5- BILAN DE LA CONCERTATION

Dans le contexte de la révision du RLP, la concertation a eu pour objectif d'informer toutes les personnes concernées par ce projet et de permettre à tous d'exprimer des souhaits, d'émettre un avis et de formuler des propositions à travers les supports mis à disposition durant les études.

En premier lieu, cette concertation a permis d'informer le public et les opérateurs économiques. En second lieu, elle a permis de faire évoluer le dossier en fonction des souhaits des associations qui se sont exprimés, chaque fois que cela était compatible avec le code de l'environnement et les orientations souhaitées par la ville.

L'analyse des requêtes exprimées dans le registre de concertation, par courriers, en réunions ont permis une évolution du projet afin d'assurer une préservation du cadre de vie et des paysages Menneçois.

Dans la mesure où le projet de RLP présenté à l'ensemble des habitants, des associations et des personnes intéressées ne fait pas l'objet de refus ou d'une remise en cause et a été travaillé pour répondre dans la mesure du possible aux demandes. Le bilan de la concertation pose les conditions favorables à la poursuite de la procédure.